

2019/1

**DEPARTEMENT GARD
COMMUNE DE BREAU-MARS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BREAU-MARS**

Nombre de conseillers en
exercice : 19
Présents : 17
Ayant donné procuration : 1
Votants : 18
Absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le dix janvier, à dix-huit heures.

Le conseil municipal de la commune de BREAU-MARS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 02/01/2019 sous la présidence de **Monsieur DURAND Alain** le Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, DERICK Jean-Michel, PHILIP Marie-France, GALTIER Jean-Luc, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, PUSINERI Christian, REVET Marie-Claude, MEZY Danielle, PONS Nelly, GALTIER Véronique, DESCHAMPS Jean-Claude, COMBERNOUX Samuel, DUPONT LAMOUREUX Suzanne, PEYRE Serge, TOUCHE Bernard.

Absent excusé : CHALVIDAN Cyril qui donne procuration à PONS Nelly

Absente : HAAS VIGNERON Sandrine

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Commune de BREAU-MARS

Le 10 JANVIER 2019

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-neuf le dix janvier à 18 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DURAND Alain maire du siège de la commune principale pour l'installation du conseil municipal.

Le doyen de l'assemblée, Yves MARTIN prend la parole et procède à l'appel nominal des conseillers en exercice. Tous sont présents exceptés Sandrine HAAS et Cyril CHALVIDAN, qui donne procuration à Nelly PONS.

Il est déclaré installer :

DURAND Alain
DERICK Jean-Michel
CHALVIDAN Cyril
COMBERNOUX Samuel
DESCHAMPS Jean-Claude
DUPONT LAMOUREUX Suzanne
GALTIER Jean-Luc
GALTIER Véronique
HAAS Sandrine
MARTIN Yves
MEZY Danielle

PEYRE Serge
PHILIP Marie-France
PIALOT Pierre
PONS Nelly
PUSINERI Christian
RECOLIN Serge
REVET Marie-Claude
TOUCHE Bernard

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. MARTIN Yves, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme MEZY Danielle.

Il est rappelé que les communes déléguées de Bréau et Salagosse et de Mars ont délibéré de façon concordante en septembre 2018 sur la création de la commune nouvelle BREAU-MARS et sur la création de 2 communes déléguées.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur DURAND Alain est le seul candidat au poste de maire de la commune nouvelle.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 10
- A obtenu :
- M. DURAND Alain : **16 voix**

M. DURAND Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé. M. DURAND Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

M. DURAND Alain est donc proclamé Maire de la commune nouvelle BREAU-MARS et de fait maire déléguée de la commune déléguée de BREAU ET SALAGOSSE.

M. DERICK Jean-Michel est donc de fait nommé maire délégué de la commune déléguée de Mars.

délibéré à BREAU-MARS les jours mois et an susdits
Délibération exécutoire
pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire

